

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN

Conditions générales d'utilisation de l'outil COS

<u>Date</u>: 30.04.2024 <u>Version du document</u>: 1.3

1. Objet

Les présentes conditions générales règlent l'utilisation de l'outil COS et visent à garantir la sécurité informatique, la protection des données et une utilisation responsable des outils informatiques.

L'outil COS est exploité sur le site Internet https://cos-tool.bfe.admin.ch/.

2. Définitions

Le mot « données » se réfère, dans le présent document, aux informations et indications saisies et enregistrées par l'entreprise et/ou le conseiller ou la conseillère en énergie responsable, dans le cadre de l'exécution de la convention d'objectifs et de son suivi dans l'outil COS. Ces données comprennent des informations et indications fournies dans des champs de formulaires ou figurant dans des documents annexés/chargés.

3. Conditions techniques

Pour utiliser l'outil COS, les conditions techniques suivantes doivent être respectées :

- Navigateur: Microsoft Edge, Firefox, Safari ou Chrome dans leur version actuelle.
- Lecteur de fichiers PDF pour ouvrir les rapports.

L'utilisatrice ou l'utilisateur confirme disposer des compétences et des moyens nécessaires pour accéder au site Internet et utiliser l'outil COS.

4. Protection de la sphère privée

Toutes les données collectées dans le cadre de l'outil COS sont traitées dans le respect des dispositions pertinentes de la législation sur la protection des données, en particulier pour prévenir toute transmission ou utilisation à des fins autres que celles prévues.

Pour des raisons de traçabilité, tout traitement de données dans l'outil COS est enregistré et peut être analysé si les circonstances l'exigent.

5. Gouvernance des données dans le cadre de l'outil COS

5.1 Rôles

Ce chapitre décrit les droits d'accès aux données de l'entreprise. Les tâches des différents rôles de l'outil COS sont définies dans le *Guide d'utilisation de l'outil COS* (p. 4 ss, chapitre « Rôles ») ; elles établissent qui est habilité à traiter quelles données et de quelle manière, et qui y a accès.

Les principales obligations et responsabilités en matière de gouvernance des données dans le cadre de l'outil COS sont les suivantes :

V1.3 2/6

• Collaboratrice/collaborateur de l'entreprise et superutilisatrice/superutilisateur de l'entreprise

L'entreprise veille à ce que les données la concernant soient saisies correctement dès le début de la procédure et en assume la responsabilité. Elle autorise la conseillère ou le conseiller en énergie qu'elle aura désigné(e) à accéder à ses données à des fins d'assistance et de traitement.

L'entreprise demeure propriétaire des données saisies. Elle assume la responsabilité du respect des délais pour la saisie et la transmission des données.

L'entreprise veille à ce que ses représentantes et représentants participant au processus de convention d'objectifs (*superutilisatrice/superutilisateur* ou *collaboratrice/collaborateur* de *l'entreprise*) ne s'enregistrent pas avec plusieurs comptes ou plusieurs rôles dans l'outil COS.

Conseillère/conseiller en énergie avec certification et conseillère/conseiller en énergie sans certification

Une conseillère ou un conseiller en énergie ne peut s'enregistrer dans l'outil COS qu'avec le rôle de « conseillère/conseiller en énergie avec certification » ou « conseillère/conseiller sans certification ». L'enregistrement en tant que « superutilisatrice/superutilisateur de l'entreprise » ou « collaboratrice/collaborateur de l'entreprise » leur est interdit.

L'outil COS limite l'accès des conseillères/conseillers en énergie <u>aux seules données</u> des conventions d'objectifs et du suivi, <u>qui leur ont été attribuées par l'entreprise dans l'outil COS</u>.

La conseillère ou le conseiller en énergie peut, comme les collaboratrices/collaborateurs de l'entreprise, saisir les données des conventions d'objectifs et du suivi auxquelles elle ou il a accès, à l'exception de la création d'une entreprise et d'une CO.

Collaboratrice/collaborateur assurance qualité du pool de conseillers

Une collaboratrice/un collaborateur assurance qualité du pool de conseillers a accès exclusivement aux données de la COU et de son suivi lorsque ceux-ci ont été attribués par l'entreprise à un conseiller de son pool dans l'outil COS.

• Collaboratrice/collaborateur du canton

Une collaboratrice/un collaborateur du canton a accès aux données de la COU avec la finalité AGC, de la COC ou de l'ACE de son canton, ainsi que de leur suivi.

Collaboratrice/collaborateur de l'OFEN ou de l'OFEV

Une collaboratrice/un collaborateur de l'OFEN ou de l'OFEV a accès aux données de toutes les COU et de leur suivi.

Auditrice/auditeur de la Confédération et auditrice/auditeur du canton

La Confédération et le canton se réservent le droit de donner à une auditrice/un auditeur l'accès aux données de conventions d'objectifs et de suivi pour lesquelles un audit est nécessaire.

Collaboratrice/collaborateur du support

V1.3 3/6

Une collaboratrice/un collaborateur de l'équipe de support a accès aux données de toutes les conventions d'objectifs et de leur suivi.

Administratrice/administrateur OFEN

Une administratrice/un administrateur OFEN a accès aux données de toutes les conventions d'objectifs et de leur suivi.

5.2 Utilisation de données au sein de la Confédération

5.2.1 Communication par e-mail

L'OFEN peut utiliser les adresses e-mail des utilisateurs enregistrés de l'outil pour la communication par e-mail d'informations liées au fonctionnement de l'outil COS et à la formation.

5.2.2 Transfert des données aux offices compétents dans le cadre de l'exécution de l'engagement de réduction / du remboursement de la taxe sur le CO2

• Transmission de données à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Les données des conventions d'objectifs dont la finalité est le remboursement de la taxe sur le CO₂ et le SEQE sont transmises à intervalles réguliers à l'OFEV pour être introduites dans l'outil CORE, afin de suivre et vérifier les demandes de remboursement.

• Transmission de données à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Les données nécessaires à l'OFDF pour traiter la demande de remboursement de la taxe sur le CO₂ (consommation et factures des agents énergétiques d'une année de suivi) lui sont transmises sur demande de l'entreprise via l'outil COS.

5.2.3 Utilisation des données pour la statistique de l'énergie

Toutes les données des conventions d'objectifs et des suivis peuvent être utilisées et analysées à des fins statistiques.

5.3 Non-respect des règles applicables

Le non-respect de règles applicables en matière de gouvernance des données entraîne la suppression du rôle concerné. En cas de nouvelle infraction, la personne concernée peut être exclue de l'outil COS; des mesures juridiques demeurent réservées.

5.4 Contrôles périodiques

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) contrôle les droits octroyés périodiquement, ainsi qu'en cas de soupçon.

6. Sécurité

L'OFEN s'efforce de protéger l'ensemble des données traitées contre tout accès non autorisé, en ayant recours à des mesures technologiques actuelles et à des mesures organisationnelles pertinentes.

V1.3 4/6

7. Responsabilité individuelle

L'utilisatrice ou l'utilisateur est responsable de l'utilisation sûre de ses identifiants. Si une utilisation sûre ne peut plus être garantie, l'OFEN doit en être informé immédiatement.

L'utilisatrice ou l'utilisateur de l'outil COS qui a accès à des informations relatives aux entreprises, aux membres du personnel ou aux conventions d'objectifs est responsable du respect de la protection des données concernées et de l'utilisation diligente de ces informations.

8. Mesures de précaution au poste de travail

Les ordinateurs fixes, les ordinateurs portables et les tablettes doivent être protégés contre tout accès non autorisé. En quittant son poste de travail, l'utilisatrice ou l'utilisateur doit se déconnecter de l'outil COS et/ou verrouiller l'appareil.

L'utilisatrice ou l'utilisateur est uniquement autorisé à utiliser son propre compte. Sa responsabilité est engagée pour tout accès à l'outil effectué avec ses identifiants. L'OFEN doit être informé de toute mutation du personnel de l'entreprise impliquant le remplacement d'une personne enregistrée dans l'outil COS. Le mot de passe est personnel et confidentiel. Il ne doit pas être conservé par écrit, enregistré sur un appareil ou communiqué à un tiers. Le mot de passe ne doit pas être identique ou semblable à ceux utilisés dans le domaine privé.

Pour garantir un niveau de sécurité élevé, il est fortement recommandé d'enregistrer un numéro de téléphone portable et/ou une application d'authentification dans CH-LOGIN pour permettre une authentification à 2 facteurs par SMS ou via l'application.

Les documents disponibles dans l'outil COS ne doivent pas être copiés ni sauvegardés sur des supports de données ou dans des services en nuage.

Tout document imprimé à partir de l'outil COS doit être immédiatement retiré de l'imprimante.

9. Limitation de la responsabilité de l'OFEN

L'OFEN met en œuvre les mesures techniques propres à garantir le bon fonctionnement et la sécurité de l'outil COS, et les actualise en continu. Il ne saurait être tenu pour responsable des risques inhérents à l'utilisation d'Internet.

L'OFEN décline toute responsabilité en cas de dommages découlant de la limitation ou de l'interruption de l'exploitation de l'outil COS.

10. Déclaration de consentement

En se connectant et en utilisant le site Internet de l'outil COS, l'utilisatrice ou l'utilisateur déclare avoir compris les clauses ci-dessus et autoriser le traitement de ses données conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisatrice ou l'utilisateur confirme avoir connaissance des risques particuliers inhérents au fonctionnement d'Internet, notamment le fait que les informations transmises ou enregistrées peuvent être interceptées et/ou modifiées par des tiers non autorisés.

V1.3 5/6

11. Modifications

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées en tout temps et unilatéralement par l'OFEN. Les conditions générales modifiées sont envoyées aux utilisatrices et utilisateurs par courrier électronique. Elles sont également accessibles sur la page d'accueil de l'outil COS.

12. Contact

Office fédéral de l'énergie (OFEN) Division Efficacité énergétique et énergies renouvelables (AEE) Section Industrie et services (ID) Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen

V1.3 6/6